

**Délibération n° 2018-113**

L'an deux mil dix-huit, le 05 du mois de décembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD,  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC ;

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC ;

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 8-5

Thème : Politique de la ville, habitat, logement

**Objet : Habiter mieux, attribution d'une subvention**

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L.301-3 et L.301-5-1 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2011 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » ;

VU la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2012 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » et autorisant le Président à signer le protocole territorial d'engagement ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2015-65 relative au renforcement de la politique Habitat de la communauté de communes ;

VU le dossier transmis par les services du Conseil départemental de l'Allier ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer l'aide au titre du programme « habiter mieux » telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

N° dossier	Nom du demandeur	Précarité énergétique	Autonomie et accessibilité	Sortie de vacance	Sortie d'insalubrité	Total
003011617	M. Yannick LUCE La Tilerie 03350 CERILLY	1 000,00				<b>1 000,00</b>

**Article 2 :** les crédits sont inscrits au budget 2018 au chapitre 65 (article 6557).

Fait et délibéré le 5 décembre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.